



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature**

Paris, le 9 septembre 2021.....

Rapport du jury – Sélection d'architectes-conseils de l'État - Année 2021

Préambule

Le présent rapport synthétise les principales observations du jury de sélection d'architectes-conseils de l'État, au titre de l'année 2021, pour une prise de fonctions au 1^{er} janvier 2022 ou au 1^{er} janvier 2023.

Statistiques

Nombre de candidatures	227
Nombre de dossiers recevables	217
Nombre de candidats admissibles	48
Nombre de candidats admis	28
Nombre de femmes candidates	90
Nombre de femmes admises	11
Nombre des hommes candidats	137
Nombre des hommes admis	17
Âge moyen des femmes candidates	50
Âge moyen des hommes candidats	52
Âge moyen des femmes admises	51
Âge moyen des hommes admis	50



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Examen par le jury d'admissibilité des candidatures écrites

227 candidats ont transmis leur dossier de candidature après avoir pris connaissance de l'avis d'appel à candidature publié le 7 décembre 2020.

La phase de procédure écrite a consisté, d'une part à une vérification par l'administration de la recevabilité des dossiers de candidature au regard des pièces justificatives et documents demandés et d'autre part, à un choix par le jury d'admissibilité des candidats pouvant être auditionnés pour le jury d'admission.

I.1 Examen par l'administration de la recevabilité des candidatures

Pour candidater, les postulants doivent posséder au 1^{er} janvier de l'année du dépôt de candidature 8 années d'expérience professionnelle minimum dont les 5 dernières années en tant qu'architecte DPLG ou équivalent à titre libéral ou comme associé d'une société d'architecture et exercer à ce titre. 10 dossiers ont été éliminés sans avoir été examinés par le jury technique en raison de leur non-conformité avec ces critères pourtant clairement explicités dans l'annonce de recrutement.

Après cette analyse de recevabilité, les dossiers ont été examinés par un jury, composé de représentants des services de l'administration et d'architectes-conseils de l'État, sur la base des critères de sélection mentionnés dans l'appel à candidature, notamment celui d'une expérience éprouvée et diversifiée dans les domaines de l'architecture et du patrimoine, de l'urbanisme et de l'aménagement.

I.2. Composition du jury d'admissibilité

Représentants de l'administration

- Thomas MARCHAL, chef de projet au bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, ministère de la transition écologique et ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, président du jury.
- Florence MOTTES, architecte urbaniste de l'État, adjointe à la cheffe du département sites et paysage - en charge du paysage métropolitain - inspectrice des sites de Paris à la DRIEAT.
- Vincent LACAILLE, chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage, BQAP, au ministère de la Culture.



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Personnalités qualifiées

- Henry CHESNOT, architecte-conseil de l'État.
- Hélène REINHARD, architecte-conseil de l'État.

Dominique WURTZ, architecte-conseil de l'État.

I.3. Les critères d'appréciation des dossiers étaient les suivants :

- **Conformité aux critères de formation et expériences professionnelles (durée, diversité)**

Ce critère permet de s'assurer de la recevabilité des candidatures et d'apprécier la carrière du candidat dans sa globalité (double cursus, formations complémentaire...).

- **Expérience professionnelle** notamment en matière de projets d'aménagement et démarches architecturales, d'urbanisme, sa pertinence au regard du type de missions confiées aux architectes-conseils de l'État.

Ce critère permet de sélectionner des candidats avec une expérience riche et variée dans la réalisation de projets urbains.

- **Compréhension des enjeux des missions et la capacité à conseiller**

Ce critère permet d'éviter les quiproquo sur le travail attendu des conseils de l'État et la représentation que les candidats s'en font.

- **Aptitudes à la pédagogie, à l'accompagnement, au conseil et à la communication**

Cette compétence permet notamment d'identifier les candidats qui exercent une activité d'enseignant, elle permet également d'identifier l'aptitude à la pédagogie, la réalisation de mission de conseils pour les collectivités ou encore les CAUE.

- **Connaissances des institutions et des politiques publiques** liées à l'aménagement du territoire et des enjeux associés

Ce critère permet d'identifier les candidats qui se sont renseignés sur leurs futurs « employeurs » et environnement de travail, ainsi que les politiques publiques qu'ils devront mettre en œuvre, dans leurs futures fonctions.

- **Motivation et valorisation des compétences au regard des missions d'ACE**

Ce critère permet d'apprécier le lien que le candidat établit entre son expérience et son expertise et le rôle et les missions exercées par un architecte-conseil de l'État ce qui implique bien sur une bonne compréhension des enjeux de ces missions.



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Qualité des productions**

Ce critère de sélection permet d'identifier les candidats qui ont porté une attention particulière à la rédaction et à la présentation du dossier de candidature.

Tous les dossiers ont été étudiés avec beaucoup d'attention par les membres de la commission technique. La commission tient à souligner la qualité et la richesse des dossiers tant sur le fond que la forme, ainsi que les profils intéressants et variés des candidatures.

Un effort tout particulier a été réalisé par une grande majorité des candidats sur la rédaction de la lettre de motivation ainsi que de la note sur liens entre pratiques professionnelles et politiques publiques portées par les ministères concernés, ce qui a été apprécié par les membres de la commission.

Une difficulté est apparue dans l'appréciation des références professionnelles présentées par certains candidats. En effet il n'a pas toujours été facile pour le jury d'apprécier le rôle précis tenu par certains candidats dans les projets présentés. Certains ont d'ailleurs pu être revendiqués par plusieurs candidats qui ont travaillé sur les mêmes projets.

48 candidatures ont été sélectionnées pour l'épreuve orale d'admission.

II. Audition par le jury d'admission des candidats sélectionnés sur dossier

II.1. Composition du jury d'audition

Représentants de l'administration :

- Patrick BRIE, adjoint au sous-directeur de la qualité du cadre de vie, ministère de la transition écologique et ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, président du jury
- Florence DELOMIER-ROLLIN, conseillère architecture à la direction des affaires culturelles de la région AURA, co-présidente
- Vincent LACAILLE, chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage, BQAP, au ministère de la Culture.
- Catherine BARDY, directrice adjointe, DREAL Hauts de France
- Florence MOTTES, architecte urbaniste de l'État, adjointe à la cheffe du département sites et paysage - en charge du paysage métropolitain - inspectrice des sites de Paris à la DRIEAT.
- Thomas BOURIAT, chef de service à la direction départementale des territoires de la Haute-Saône



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Personnalités qualifiées :

- Henry CHESNOT, architecte-conseil de l'État.
- Hélène REINHARD, architecte-conseil de l'État.
- Dominique WURTZ, architecte-conseil de l'État.

Les candidats admissibles ont pu être auditionnés au ministère de la transition écologique à Paris - La Défense les 25, 26 et 27 mai 2021. Pour ce faire les modalités d'accueil pour cette session ont été adaptées afin de répondre aux exigences sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

L'entretien avec le jury visait à apprécier les motivations et les aptitudes du candidat à intégrer le poste d'architecte-conseil de l'État dans un contexte professionnel diversifié, à mesurer son sens de l'intérêt général, à évaluer ses capacités d'organisation, à tester son ouverture d'esprit, sa culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'architecture et du patrimoine et enfin à estimer ses facultés de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Outre les connaissances acquises au fil du temps par le candidat, l'entretien était destiné à apprécier la cohérence de sa démarche au vu de son parcours, ainsi que ses aptitudes relationnelles permettant de s'insérer dans un collectif, une chaîne de décisions et à y assumer des responsabilités.

Le candidat disposait de cinq minutes pour présenter son parcours de formation, ses compétences et son expérience, ses motivations et exposer la manière dont il peut se projeter dans des fonctions d'architecte-conseil de l'État.

Cette présentation était suivie de quinze minutes de questions et d'échanges avec les membres du jury destinée à expliciter ses acquis, sa compréhension des enjeux de l'État, du métier d'architecte-conseil de l'État et des politiques publiques dans lesquelles s'inscrit son action.

Comme les années précédentes, le jury s'était donné quelques repères d'analyse des candidatures qu'il a pu partager en début de session. Chacun pouvait les respecter en les interprétant en fonction de sa sensibilité. Les repères portaient sur la qualité des productions présentées, en architecture bien sûr mais également en aménagement d'espaces publics et en urbanisme. Ils portaient également sur la connaissance des institutions publiques dans l'environnement desquelles le conseil est amené à intervenir. Une autre famille de repères portait sur l'expérience et la capacité à intervenir de façon pédagogique et à conseiller, et plus particulièrement sur la capacité des candidats à adapter leur posture en fonction des situations pour faciliter la réception par les interlocuteurs dans les conseils prodigués. Pour finir, le jury s'est attaché à vérifier la motivation et le cas échéant la réelle disponibilité des candidats



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'aptitude de chaque candidat a notamment été évaluée à l'oral au regard de ses capacités à :

- présenter la façon dont il conçoit le rôle d'architecte-conseil de l'État et la plus-value qu'il se propose d'apporter aux services de l'État (services déconcentrés et administration centrale) et des collectivités, pour porter les politiques publiques et les enjeux de l'État ;
- répondre clairement et de manière pertinente aux questions posées par le jury, sans préjudice pour les candidats qui ont eu l'honnêteté de déclarer qu'ils ne connaissaient pas certaines thématiques. Certaines questions ont permis une mise en situation pour juger de la capacité d'analyse du candidat, de la solidité de son point de vue et de ses arguments ;
- réagir de façon adaptée du point de vue des trois ministères employeurs (ministère de la Transition Écologique, ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et ministère de la Culture) aux questions et aux propositions qui lui sont présentées, compte tenu de la nécessité pour les conseils de l'État de développer une attitude de dialogue avec les acteurs locaux ;
- bien appréhender les jeux d'acteurs, entre les collectivités territoriales, les services de l'État et leurs établissements publics et les aménageurs ;
- conduire un travail d'équipe, conseiller et accompagner les services de l'État et leurs partenaires, dans des démarches de planification et d'aménagement (espaces publics, ZAC¹, centres-villes, etc.) pour des territoires urbains et ruraux ;
- à s'exprimer oralement et à être en représentation devant une assemblée ;
- analyser un dossier à enjeu, à juger de la solidité de son point de vue et de ses arguments, ainsi que de sa capacité d'écoute et d'échange dans le cadre d'un débat contradictoire.

II.2 Profils des candidats

Sur 227 candidatures reçues, 90 étaient féminines et 137 étaient masculines. A l'issue de la phase d'examen écrite, 18 femmes et 30 hommes étaient déclarés admissibles par le jury. Finalement, ce sont 11 femmes et 17 hommes qui ont été admis à l'issue de la phase orale du concours. La répartition de genre (40 % de femmes – 60 % d'hommes) a donc été peu ou prou la même à chaque étape du processus de recrutement et la sélectivité équilibrée à 12 %. des hommes et des femmes ayant candidaté.

¹ zone d'aménagement concerté



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concernant l'âge, le candidat le plus âgé avait 74 ans quand le plus jeune en avait 31. Parmi les candidats admis, le plus jeune a 37 ans et le plus âgé 63 ans. A chaque phase du processus de recrutement, l'âge médian des candidats reste de 52 ans.

Concernant l'origine géographique des candidats, 30 % des dossiers déposés provenaient de candidats parisiens ou de départements de petite couronne. 40 % des candidats admissibles provenaient de l'un de ces 4 départements. Ce pourcentage passe à 46 % pour les candidats admis. A noter que l'un des candidats admis est installé en Guadeloupe.

Il faut souligner que certains candidats retenus avaient déjà candidaté lors d'appels à candidature précédents.

II.3 Positionnement d'architectes-conseils de l'État.

Un certain nombre de candidats avaient pris le soin de rencontrer des architectes-conseils de l'État en postes, pour comprendre comment leurs rôles, fonctions et missions étaient en lien avec un accompagnement des territoires et des collectivités pour mettre en œuvre les politiques publiques de l'État. À l'évidence, ces contacts ont conforté leur connaissance du positionnement d'architectes-conseils de l'État et de la diversité des situations et des enjeux auxquels ils sont confrontés. Le jury tient toutefois à souligner le manque de connaissances de certains candidats.

Il paraît à ce titre essentiel que les candidats disposent d'une connaissance des missions et du cadre d'action des services publics des collectivités territoriales et de l'État (en particulier ceux relevant des ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

Ainsi, la motivation pour le service public et le souci de l'intérêt général, à travers les missions d'architecte-conseil de l'État, doivent constituer une part consistante du projet d'intégration comme Conseil au sein des services de l'État.

La connaissance des politiques publiques dont relèvent ces missions, leurs enjeux dans l'actualité, constituent une part des échanges avec le jury, inégalement exploitée par les candidats. La prise de recul tout autant qu'une réflexion personnelle et informée du rôle de l'État sur ces questions étaient attendues.

II.4 Capacité de jugement, de négociation, de conseil

Le jury s'est donc employé à tester, leurs convictions et leurs valeurs à partir de mises en situation destinées à apprécier leur capacité de jugement, de réactivité et d'arbitrage pour donner un conseil précis.



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ces mises en situation visaient à mesurer leur compréhension des jeux d'acteurs dans un contexte professionnel et institutionnel donné et à mesurer la capacité du candidat à appréhender des situations ordinaires et concrètes, le plus souvent de modestes portées voire même triviales. Certains candidats ont eu du mal à sortir d'un discours théorique très intéressant pour aller vers une approche plus pragmatique et simple

Là encore, des échanges approfondis avec des architectes-conseils de l'État en poste, prépareraient sans doute ces candidats, assez éloignés des réalités institutionnelles, à se forger des connaissances et des convictions en la matière et à en comprendre le sens. Ils mesureraient alors que le dialogue et l'écoute, s'ils sont bien sûr indispensables, ne peuvent suffire à fonder un conseil pour les services de l'État mais doivent aussi faire part d'une rigueur analytique et méthodologique pour celui-ci.

Le niveau des candidats a été jugé d'un très bon niveau, d'une grande richesse et la sélection finale a été difficile avec un arbitrage par des votes. La diversité des profils des candidats retenus doit en outre être soulignée.

Enfin comme les années précédentes, le jury a pu être particulièrement séduit par quelques candidats qui ont présenté leur candidature alors qu'ils sont en début de carrière dans la profession d'architectes. Le jury a toutefois regretté que leur expérience professionnelle soit encore un peu succincte pour la fonction de conseil. Ils sont vivement incités à représenter leur candidature dans quelques années.

III. Conseils et recommandations pour les futurs candidats

Le jury recommande aux candidats qui souhaitent devenir architecte-conseil de l'État de prendre le temps nécessaire pour se renseigner et bien appréhender les rôles et missions actuels des services de l'État et au sein de ceux-ci des architectes conseils de l'État et de porter attention aux éléments suivants :

pour le dossier écrit :

- vérifier les critères d'appréciation des candidatures en amont du dépôt des dossiers.
- veiller à apporter un soin satisfaisant à la confection de leurs dossiers au regard des critères énoncés (soigner l'orthographe, la tournure des phrases, le vocabulaire, etc).
- Présenter un CV précis et exhaustif en insistant sur les expériences « emblématiques » et en adéquation avec les futures missions d'architecte-conseil de l'État. Faire apparaître dans le dossier les compétences et expériences professionnelles pouvant être mises au service des politiques publiques. Rendre explicite le rôle personnel du candidat dans le développement des projets cités en référence.
- rédiger la lettre de motivation et la note en lien avec les politiques publiques de façon explicite pour répondre aux attendus des missions d'architecte-conseil de l'État et des enjeux portés par les services de l'État.



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

et pour la présentation orale :

- veiller à développer une posture d'ouverture vis-à-vis des questions ou des propositions formulées par le jury
- démontrer une connaissance des politiques publiques (transition écologique, énergétique, etc), des institutions, des outils (planification, PLUi, SCOT, SPR²), dispositifs (CTE³, ZAN⁴), programmes (ORT⁵) et leviers (subventions, partenaires) de l'État.
- présenter des références variées et à différentes échelles ;
- préparer l'entretien avec le jury et la présentation de cinq minutes, trop de candidats ne respectant pas ce temps dévolu se trouvent arrêtés dans la présentation.

Pour les sessions à venir, les candidats sont invités à être attentifs le moment venu, à l'évolution des politiques publiques d'aménagement du territoire aussi bien en relation avec le contenu des transitions que dans l'organisation des services publics pour les porter.

Le Président du Jury

Signé

Patrick BRIE

2 les Sites Patrimoniaux Remarquables, loi LCAP 2016

3 Lancés en 2018, les contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21)

4 Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?

5 Opération de revitalisation de territoire, loi ELAN 2018